



**BAREME DE L'OFFRE DE FOURNITURE DE GAZ PROPANE EN RESEAU POUR LA COMMUNE DE MALATAVERNE.**

Destiné aux usagers particuliers et professionnels.

**BAREME PARTICULIERS - APPLICABLE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

PRIX DU GAZ PROPANE				
CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh	De 0 à 6000	De 6001 à 30000	De 30001 à 60000	De 60001 à 300000
Prix du gaz en € HT / kWh	0,0985	0,0875	0,0817	0,0682
TICPE*	0,0048	0,0048	0,0048	0,0048
Prix du gaz en € HT (TVA 20%)/ kWh	0,1033	0,0923	0,0865	0,0730
Prix du gaz en € TTC (TVA 20%)/ kWh	<b>0,1240</b>	<b>0,1107</b>	<b>0,1038</b>	<b>0,0876</b>

\*Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques à usage combustible (TICPE 2018 depuis le 01/04/2018)

**BAREME PROFESSIONNEL -APPLICABLE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

PRIX DU GAZ PROPANE					
CONSOMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh	De 0 à 6000	De 6001 à 30000	De 30001 à 60000	De 60001 à 300000	Supérieur à 300000
Prix du gaz en € HT / kWh	0,0985	0,0875	0,0817	0,0682	0,0561
TICPE*	0,0048	0,0048	0,0048	0,0048	0,0048
Prix du gaz en € HT (TVA 20%)/ kWh	0,1033	0,0923	0,0865	0,0730	0,0609
Prix du gaz en € TTC (TVA 20%)/ kWh	<b>0,1240</b>	<b>0,1107</b>	<b>0,1038</b>	<b>0,0876</b>	<b>0,0731</b>

\*Taxe intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques à usage combustible (TICPE 2018 depuis le 01/04/2018)

Le prix du gaz pourra évoluer au maximum 3 fois par an à date fixe au 1er avril, 1er août et 1er décembre suivant les conditions du contrat de concession de la délégation de service public.

## ABONNEMENTS

ABONNEMENT ENERGIE			
CODE	CONSUMMATION ANNUELLE INDICATIVE kWh	PRIX DE L'ABONNEMENT MENSUEL EN € (à partir d'août 2021)	
		HT	TTC (5,5%)
A1	De 0 à 9 999	14,22	15,00
A2	De 10 000 à 30 000	14,22	15,00
A3	De 30 001 à 60 000	14,22	15,00
A4	De 60 001 à 300 000	21,56	22,75
A5	Plus de 300 001	21,56	22,75

## FRAIS ET SERVICES

Les prix des frais et services sont révisables une fois par an à date fixe le 1er août.

Code	Nature de l'intervention	Prix Août 2021 (prix en € HT)
F1	Raccordement lors des travaux de premier établissement	277,40
F2	Raccordement après travaux de premier établissement	726,51
F3	Raccordement après travaux de premier établissement dans le cas d'opération d'ensemble d'au moins 10 branchements	277,40
F4	Ouverture du compteur – Mise en service	91,40
F4 bis	Fermeture du compteur	Gratuit
F5	Relève spécifique	91,40
F6	Vérification visuelle du compteur à la demande d'un client (pas de défaut constaté)	66,27
F7	Vérification en laboratoire du compteur à la demande d'un client (compteur reconnu exact)	331,34
F8	Déplacement d'un compteur à la demande du client	Sur devis au coût réel
F9	Défaut de règlement d'un client particulier	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
F10	Défaut de règlement d'un client professionnel	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
		+
	Pénalités de retard équivalent à 1,5 fois le taux d'intérêt légal	
F11	Modifications du contrat	Intérêt de retard calculé au taux de base bancaire majoré de 5 points
F12	Diagnostic installation intérieure	118,88
F13	Encastrement du coffret de comptage (saignée et niche) dans un mur en pierre apparente	198,14
F14	Encastrement du coffret de comptage (saignée et niche) dans un mur de nature différente	132,09
F15	Déplacement d'un branchement individuel	Sur devis au coût réel
F16	Dépose (suppression) de branchement improductif à l'initiative du concessionnaire (sécurité)	Gratuit

A la signature du contrat, la TVA applicable aux tarifs des prestations payantes pour le gaz propane est de :  
 20% sur les prestations effectuées dans le cadre de travaux pour des bâtiments à usage professionnels ou des habitations de moins de 2 ans .  
 10% pour des prestations effectuées dans le cadre de travaux pour des particuliers dont l'habitation a plus de 2 ans.